

Comité National Biogaz

→ Présentation du groupe de travail « bioGNV »

Stanislas REIZINE

**Bureau des infrastructures
gazières (MEDDE/DGEC)**

Mardi 24 mars 2015



Contexte du groupe de travail (1/3)

- Le biogaz peut être épuré afin d'être directement utilisé comme carburant dans les véhicules GNV → valorisation « bioGNV ».

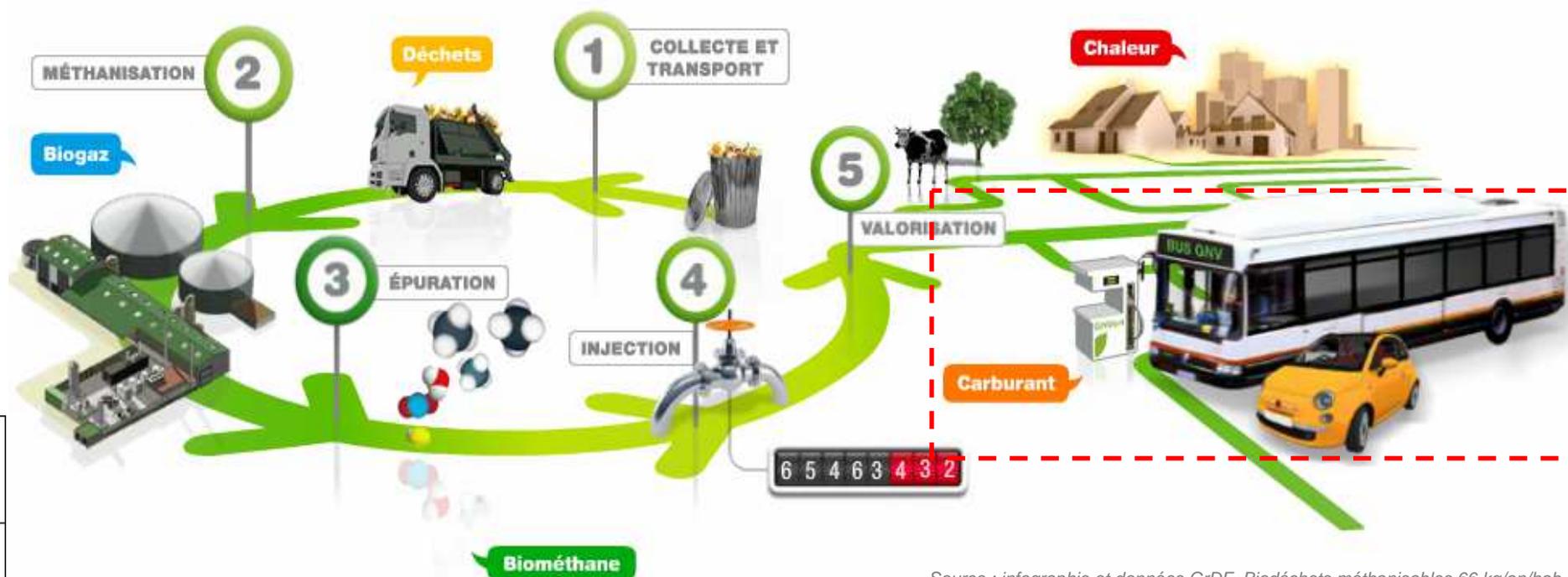
- Le bioGNV peut prendre part à la transition énergétique dans les transports puisqu'il permet :
 - jusqu'à 97 % de réduction des émissions de CO₂ par rapport au diesel
 - avantage écologique
 - jusqu'à 95 % de réduction des émissions de particules et 70 % des émissions de NOx par rapport à la norme Euro 6 ;
 - avantage environnemental
 - 50 % de réduction de la pollution sonore par rapport au diesel.
 - avantage local



Le bioGNV est une alternative crédible, disponible et vertueuse aux carburants fossiles et se fonde sur des technologies maîtrisées (GNV).

Contexte du groupe de travail (2/3)

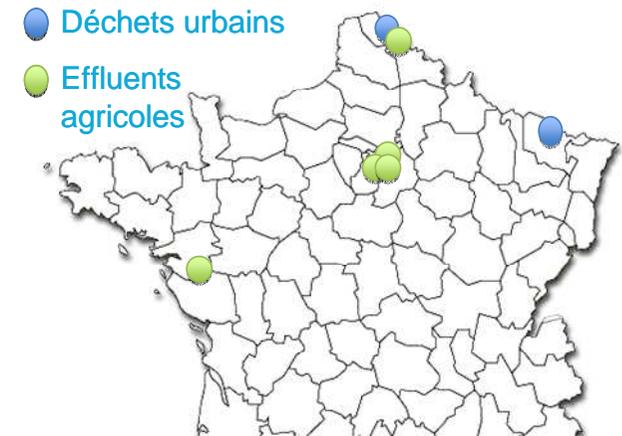
- Le bioGNV permet de diversifier l'énergie utilisée dans les transports en substituant une production locale de biogaz à des énergies fossiles.
- Il s'inscrit alors dans le développement de l'économie circulaire.
- Il est possible de faire rouler, pendant un an, grâce aux déchets de :
 - 200 habitants → un véhicule léger ;
 - 4 000 habitants → une benne à ordures ménagères ;
 - 7 000 habitants → 1 bus.



Contexte du groupe de travail (3/3)

➤ La filière du biométhane injecté est dynamique :

- 7 unités de méthanisation injectent déjà dans les réseaux de GrDF ;
- près de 600 projets sont à l'étude par les gestionnaires de réseaux de gaz.



➤ Certaines collectivités ont déjà choisi le bioGNV :

- Lille Métropole : déchets urbains et bioGNV. Projet pionnier avec injection depuis juillet 2011 ; Alimentation en bioGNV de 130 bus.
- Sydeme en Moselle Est : déchets collectifs et bioGNV. Injection depuis mai 2013.



➤ Des expérimentations individuelles ont été lancées par d'autres acteurs, comme Carrefour.



Objectifs du groupe de travail

- **Proposer des mesures qui permettraient de favoriser l'utilisation du biogaz dans les transports.**

Seront notamment étudiées les possibilités de mettre à profit des dispositifs de soutien existants (comme par exemple l'obligation d'incorporation de biocarburants).

- Rendu : propositions de mesures.

Pour chaque mesure envisagée, le GT s'attachera à :

- *démontrer qu'elle conduira à développer la filière du bio-GNV tout en minimisant les éventuels effets d'aubaine ;*
 - *définir ses modalités pratiques de mise en œuvre ;*
 - *donner une estimation de ses coûts et de ses bénéfices.*
- Échéance: été 2015

Infos pratiques

- **Comment s'inscrire au groupe de travail « bioGNV » ?**
 - Se signaler auprès du pilote du groupe de travail, Stanislas REIZINE, à l'adresse suivante:

stanislas.reizine@developpement-durable.gouv.fr

pour recevoir toutes les informations (invitations au réunions, comptes-rendus,...)

- **A quelle date est-il prévu de réunir le groupe de travail pour la première fois ?**
 - *Fin avril/début mai, à déterminer avec les participants*

Merci pour votre attention

